https://snetap-fsu.fr/Un-texte-de-cadrage-est-necessaire-pour-organiser-la-continuite-pedagogique.html

Un texte de cadrage est nécessaire pour organiser la continuité pédagogique dans la durée.

- Les Dossiers - Pédagogie -
Date de mise en ligne : samedi 21 mars 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Ce vendredi 20 mars, le secrétariat général du Snetap-FSU interpelle Me Chmitelin, nouvellement nommée au poste de Directrice Général de l'Enseignement et de la Recherche afin que paraisse rapidement un texte cadre au sujet du plan de continuité pédagogique.
Le Snetap-FSU énumère et souligne les besoins.

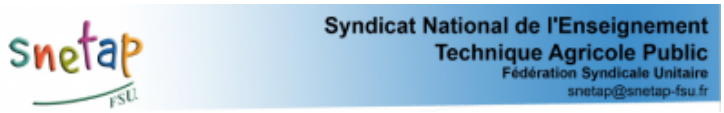

Madame Isabelle CHMITELIN
Directrice Général de l'Enseignement
et de la Recherche
DGER - 1 ter, avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

Madame la Directrice Générale,

Dans le contexte actuel, très compliqué et difficile pour l'ensemble des équipes pédagogiques sur le terrain, le Snetap-FSU vous interpelle Madame la Directrice Générale quant au plan de continuité pédagogique actuellement mis en place. Ainsi, dans un souci d'apaisement, d'efficacité, de respect du droit, des règles et des statuts des personnels, mais aussi parce que ce dispositif est vraisemblablement appelé à durer, nous vous sollicitons, ainsi que l'Inspection de l'enseignement agricole afin qu'un texte cadre national (faisant autorité) puisse être diffusé à l'ensemble de la communauté éducative.

Ainsi, doit être fait :

- **un rappel des obligations de services (statuts, horaires...)** : les enseignant.es et les personnels de vie scolaire ne peuvent pas être sollicités par leur hiérarchie, par les élèves à n'importe quel moment (les pratiques de pointage journalier à distance - état de présence- n'ont pas lieu d'être),

- **un rappel des principes, valeurs du Service Public** : utilisation des ENT et des outils publics tels les ressources de MAA ou du MEN, la gratuité est un principe intangible du Service Public d'Éducation,

- **un rappel au respect de la loi** : le RGPD impose une attention particulière aux sites qui capteraient des données personnelles des élèves ou des personnels, type DISCORD, ou encore à l'âge minimum d'utilisation de WhatsApp relevé à 16 ans le 28 avril 2018...,

- **un rappel au respect de la santé-sécurité au travail et à limiter les risques psychosociaux** chez des personnels amenés de fait à enseigner à distance, sans avoir été formé.es pour cela. Il faut donc essayer de mesurer, tempérer, comprendre et... accepter que nous ne ferons pas classe comme d'habitude (et à plus forte raison si le matériel dont dispose l'enseignant.e à son domicile est sollicité dans le cadre par d'autres membres de la famille, avec des réseaux plus ou moins saturés...) !

- **un rappel que le temps passé devant écran devra être considéré, quantifié et limité**, y compris dans l'intérêt des élèves et étudiant.es (la mise en place de "classes virtuelles" ne saurait se traduire par des jeunes vissés 6 à 7h par jours devant leur écran). Il sera rappelé le droit à la déconnexion et la charte des temps du

Copyright © Snetap-FSU

Ministère,

- **un rappel que la priorité est bien le maintien d'un lien pédagogique** entre les enseignant.es et leurs élèves, étudiant.es, apprenti.es, stagiaires, ceux-ci gardant le choix des moyens susceptibles d'être mis en oeuvre dans le cadre de leur liberté pédagogique et du respect des programmes (aucune modalité d'enseignement ne saurait être prescrite par une direction d'établissement),

- **un rappel que le maintien de ce lien pédagogique doit être prioritairement centré sur les acquis** et de manière très limitée sur l'acquisition de nouvelles connaissances, capacités ! A ce jour, personne n'est en capacité de garantir l'égalité entre les jeunes, la fracture numérique apparaissant de manière forte ces jours-ci (bas débit, pas d'accès internet, pas d'ordinateur ou indisponible lorsqu'il y a plusieurs enfants et/ou des parents en télétravail, pas d'imprimante, pas de caméra, pas de micro, ...),

- **un rappel sur la nécessité pour les chefs d'établissements de tenir à disposition des familles les ressources pédagogiques** préparées par les enseignants sous format papier (à défaut de pouvoir assurer un prêt de matériel adapté en lien avec les collectivités de rattachement),

- **un rappel sur l'importance de se coordonner en équipe pédagogique** sur les devoirs susceptibles d'être donnés, afin que les jeunes ne soient pas conduits à une surcharge préjudiciable sur la durée au maintien d'un lien pédagogique efficient (angoisse, stress, décrochage possible...), ces devoirs ne pouvant être que des évaluations formatives voire sans notation,

- **une clarification concernant les périodes de formation en entreprise** dans le contexte de crise sanitaire traversée. Il faut rappeler à toute fin utile que les élèves, les étudiant.es mais aussi les apprenti.es et les stagiaires sont en situation de formation et ne sont donc pas indispensables au fonctionnement des entreprises (personnels non identifiés comme "exerçant une mission essentielle"). Si la DGER vient enfin ce jour de donner une consigne claire pour le maintien des élèves et étudiant.es chez eux / elles, l'absence de de décision identique pour les apprenti.es pose problème,

- **une clarification sur l'organisation des examens.** Il faut une prise de décision nationale claire sur la question des examens et plus particulièrement des CCF qui, oraux, pratiques ou écrits, ne peuvent se tenir durant la période de confinement ni portés sur des connaissances qui auraient été acquises, étudiées durant la période de confinement pour les raisons évoquées ci-dessus.
  Pour cela il est impératif de prendre le temps de la réflexion quant à l'organisation de l'ensemble des examens. Nous souhaitons donc l'annonce d'un arrêt de toutes les évaluations certificatives le temps d'un dialogue avec les représentant.es des différents acteurs de l'enseignement agricole (sur la base du CNEA). Ce dialogue devra permettre d'envisager les différents *scenarii* possibles (report de tous les CCF des classes qui ne sont en examen cette année, report des examens en septembre, passage en épreuves terminales pour tous les examens, réduction du périmètre des CCF, ...).

Madame la Directrice Générale, sur la base de ces remarques et à l'issue de cette première semaine de confinement, nous demandons la diffusion rapide d'une note de service ou d'une information afin de préciser et rappeler un certain nombre de points importants aux personnels enseignants, CPE et aux équipes de direction concernant la continuité pédagogique dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus.

Dans l'attente de votre réponse et restant disponible pour tout échange sur le sujet afin que ces consignes soient le plus consensuelles possibles dans une période qui le nécessite assurément, nous vous prions de croire en notre engagement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.

Olivier BLEUNVEN, Secrétaire Général Adjoint Snetap-FSU Secteur Pédagogie Vie scolaire.
Yoann VIGNER, Membre du secteur Pédagogie Vie scolaire

Copyright © Snetap-FSU

Un texte de cadrage est nécessaire pour organiser la continuité pédagogique dans la durée.

Copyright © Snetap-FSU